

## Annexe : Les prestations d'action sociale

Toutes les prestations sont attribuées sous condition de ressources (QF ou QFA), sauf indication contraire.

**PIM** : Quotient familial QF = revenu brut global des revenus N-2 / nombre de parts fiscales N-2 ≤ 12 400 €

**ASIA** : QF académique QFA = revenu imposable de l'année précédente / nombre de parts fiscales x 12 ≤ 1 700 €

### PIM (taux 2019\*)

• Subventions pour séjours d'enfants (moins de 18 ans ; QF ≤ 12 400 €)		
En centre de loisirs sans hébergement (CLSH)	CLSH avec agrément ministériel	Journée : 5,41 € ( ½ Journée : 2,73 €)
En centre de loisirs avec hébergement (CLAH)	CLAH avec agrément ministériel 45 jours/an au maximum	- Enfant moins de 13 ans : 7,50 €/jour - Enfant de 13 à 18 ans : 11,35 €/jour
Mis en œuvre dans le cadre du système éducatif	Séjour de 5 jours minimum, 1 fois /an	- Séjour supérieur à 21j : 77,72 € (forfait) - Séjour inférieur à 21j : 3,70 €/jour
Séjours linguistiques	21 jours/an au maximum	- Enfant moins de 13 ans : 7,50€/jour - Enfant de 13 à 18 ans : 11,36 €/jour
En maison familiale ou gîtes	Centre agréé ou labellisé	Pension complète : 7,89 € (autre: 7,50 €)
• Enfants handicapés (non soumis à conditions de ressources)		
Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (APEH -20 ans)	Notification d'attribution de l'AEEH en cours de validité	163,42 € /mois*
Allocation aux parents de jeunes adultes handicapés de 20-27ans (APEH 20-27 ans)	Jeune en études ou apprentissage Non cumulable avec l'AAH ou la PCH	30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales

### ASIA (au 01/09/2018 ; QFA ≤ 1700 €)

Aide à l'accueil des agents nouvellement nommés dans les dépendances	Non-titulaire : aucune condition de ressources	600 € Non cumulable avec l'ISG (Iles du Nord)
Aide éducative budgétaire (AEB)	Soumis à l'avis de l'assistante sociale et de la CAAS	Aide à l'apprentissage de la gestion du budget domestique
Accompagnement difficultés financières	Soumis à l'avis de l'assistante sociale et de la CAAS	Lutte contre l'endettement et le surendettement
Aide à l'accès à un nouveau logement	Non-titulaires des Iles du Nord et des Dépendances : aucune condition de ressources	Non cumulable avec l'ISG (Iles du Nord), l'AIP (Aide à l'Installation du Personnel) 500 €
Aide à l'amélioration de l'habitat	Soumis à l'avis de l'assistante sociale	700 € (retraités) ; 500 € (actifs)
Garde périscolaire	Enfant à partir de 6 ans	30 € par mois
Aide à l'étudiant pour la 1ère entrée dans l'enseignement supérieur	Inscription de l'étudiant uniquement pour l'année universitaire en cours	- en Guadeloupe : 500 € - hors de Guadeloupe : 800 € si inexistence ou saturation de la filière, sinon 500 €
Aide au déplacement pour raisons de santé (hors du département ou de la COM de résidence)	Aucune condition de ressources. Agent bénéficiaire pour lui-même, ou pour accompagner conjoint ou enfant malade (si exigence médicale)	600 € Convocation médicale <u>et</u> justificatif de présence à la consultation <u>et</u> le cas échéant le justificatif d'accompagnement
Aide à la formation (non titulaires)	Aucune condition de ressources. Exclusivement formations CNED, ESPE, UA, CNAM, IFAGEC (enseignants du Privé), Universités extérieures	40% du montant du prix de la formation plafonné à 1600 € Justificatif d'inscription <u>et</u> de paiement (et le cas échéant copie de l'échéancier)
Aide à la formation du DU (Diplôme Universitaire)	Titulaires (Infirmiers, assistants sociaux, COP, CPE,...) Aucune condition de ressources.	Prise en charge : 4 à 6 dossiers par année
Séjours en CLSH	Si la PIM ne peut être attribuée	Journée : 5,41 € ( ½ Journée : 2,73€)
Séjours en CLAH ; Séjours linguistiques	Si la PIM ne peut être attribuée	15 €/jour
Aide aux loisirs	Réservé au personnel retraité. Aucune condition de ressources.	500 €, 1 fois/an Sur justificatif d'inscription et facture

\* Circulaire du 26 décembre 2018 relative aux prestations interministérielles d'action sociale (PIM) à réglementation commune

A valider par la CAAS du 12 février 2019